

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC POSTAL EN OUTRE-MER - (N° 2118)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 93

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Trébuchet, Mme Mansouri et M. Verny

à l'amendement n° 15 de M. Gillet

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« postal »,

insérer les mots :

« en tenant compte de l'évolution du maillage postal dans chaque territoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'intégrer au rapport l'analyse du réseau réel de présence postale, déterminant pour l'efficacité du tarif unique dans les outre-mer.